

8 mai 1974

Préparatifs du premier engagement, en 1974, du corps suisse d'intervention en cas de catastrophe à l'étranger (Ethiopie ou régions du Sahel)

Département politique. Proposition du 9 avril 1974 (annexe)
 Département de justice et police. Co-rapport du 30 avril 1974
 (annexe)
 Département politique. Rapport complémentaire du 3 mai 1974
 (adhésion)
 Département militaire. Co-rapport du 18 avril 1974 (adhésion)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du 29 avril
 1974 (annexe)
 Département politique. Rapport complémentaire du 3 mai 1974
 (annexe)
 Département des finances et des douanes. Deuxième co-rapport du
 8 mai 1974 (annexe)

Vu la proposition du département politique, compte tenu de la procédure de co-rapport et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le rapport du délégué concernant les préparatifs du premier engagement, en 1974, du corps suisse d'intervention en cas de catastrophe à l'étranger est approuvé.
2. L'engagement du corps suisse d'intervention dans l'une ou l'autre des régions du Sahel ou de l'Ethiopie affectée par la sécheresse est décidé pour fin 1974.
3. Le Conseil fédéral accorde le crédit extraordinaire nécessaire à la réalisation de la variante b) budgétée 5,5 à 6,5 mio fr., des projets présentés par le délégué pour une action en Ethiopie ou dans le Bassin du Lac Tchad.
4. Le délégué est chargé de poursuivre la planification des projets et la préparation du corps en vue de l'engagement prévu. Il tiendra le Conseil fédéral informé du moment où la phase préparatoire touchera à sa fin, l'invitant à prendre l'ultime décision du passage à l'action. Le Conseil fédéral pourra en tout temps annuler la décision d'engager le corps, si des motifs graves l'exigeaient.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EPD	10	pour	exécution
- EDI	3	pour	connaissance
- JPD	3	"	"
- EMD	5	"	"
- FZD	9	"	"
- EVD	3	"	"
- VED	5	"	"
- EFK	2	"	"
- Fin.Del.	22	"	"

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

Sauvage

o.285.Ethiopie - CJ/fd
o.285.Sahel

3003 Berne, le 9 avril 1974

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Préparatifs du premier engagement,
en 1974, du corps suisse d'inter-
vention en cas de catastrophe à
l'étranger

1. Le 21 novembre 1973, en réponse à une petite question du Conseiller national Cantieni concernant la famine en Afrique, le Conseil fédéral avait autorisé le délégué aux missions de secours à l'étranger à planifier une intervention du corps suisse d'aide en cas de catastrophe dans un ou deux pays du Sahel ou en Ethiopie.

Dans l'intervalle, le délégué s'est procuré les informations utiles par différents canaux et a requis la collaboration de plusieurs organes ad hoc pour étudier et planifier une éventuelle intervention. Parallèlement, la mise sur pied du corps de volontaires, son instruction et sa dotation en matériel ont suivi leur cours, et le corps deviendra opérationnel dans la deuxième moitié de 1974.
2. Il a été constaté que la situation dans les pays du Sahel, en 1974, s'est nettement détériorée par rapport à 1973. Le Secrétaire général de l'ONU a visité les régions sinistrées et lancé un appel pressant pour que soit secourues les populations menacées de destruction.

De nombreux pays, la CEE ainsi que les agences de l'ONU ont réagi de manière positive et renouvelé leurs contributions à la lutte en les accroissant. Toutefois, les besoins sont loin d'être couverts, en sorte que la Suisse peut difficilement se tenir à l'écart de l'élan de solidarité internationale.

Du fait que les actions entreprises à moyen et long termes ne déploieront leurs effets que plus tard, des opérations intermédiaires à court terme s'imposent. Elles correspondent particulièrement bien à la conception du corps suisse d'intervention. Il aurait là une occasion unique d'éprouver ses structures et son fonctionnement dans des conditions réelles et astreignantes propres à tester les hommes et les matériels.

3. Plusieurs projets ont été étudiés, comportant chacun un choix de variantes d'importance différente. Ils concernent des interventions en Ethiopie ou dans le Bassin du Lac Tchad.

L'éventualité d'une catastrophe naturelle affectant un pays d'Europe ou un pays riverain de la Méditerranée est statistiquement plausible, et il ne faut pas perdre de vue que le corps pourrait être sollicité en pareille occasion, et donc rendu indisponible pour d'autres missions.

Aussi, pour être en mesure de faire tout de même face à des situations d'urgence ou de satisfaire à des exigences d'ordre politique, une petite action complémentaire a-t-elle dû être encore planifiée.

4. Le premier projet concerne l'Ethiopie et comporte trois variantes dans l'ordre des effectifs engagés, de la durée et des dépenses nécessaires. Les budgets respectifs oscillent entre 7 et 10, 5,5 et 6,5 et 4 et 5 millions de francs.

Le deuxième projet, semblable au premier, couvre le Bassin du Lac Tchad et présente les mêmes montants budgétaires.

Le troisième projet, élaboré en prévision d'une catastrophe naturelle en Europe ou dans le Bassin méditerranéen, appelle une dépense de 5 à 8 millions de francs alors que le quatrième projet prévoyant une petite action complémentaire reviendrait de 0,5 à 1 million de francs.

D'une façon générale, ces actions englobent une aide médicale, des distributions de vivres, des transports locaux de vivres et de secours, des opérations de détection et d'évaluation dans le terrain.

5. Les interventions du corps, telles qu'elles pourraient se dérouler, obéiront aux différents principes qui ont guidé la planification.

Le maximum d'efficacité sera recherché par une utilisation rationnelle des moyens et l'intégration des actions dans les plans officiels existants. La participation active des populations secourues sera sollicitée en toutes occasions et les techniques et méthodes de travail devront être en harmonie avec les us et coutumes des régions secourues.

Pour réduire les frais de transports et respecter les habitudes locales les vivres et les secours seront dans la mesure du possible achetés sur place. D'autre part, des mesures sont prévues pour assurer la continuité des actions entreprises par le corps en liaison avec le service de la Coopération technique, la Croix-Rouge suisse et d'autres institutions d'entraide.

Nos représentations diplomatiques sont régulièrement orientées et font bénéficier le délégué de leurs informations et de leurs avis. Au surplus, elles concourent activement à la négociation de conventions bilatérales propres à faciliter l'intervention.

6. Le crédit de 3 millions de francs dont dispose le délégué pour 1974 est dans ses deux tiers consacré à la formation et à l'instruction du corps ainsi qu'à sa dotation en matériels.

Le budget de la Section des oeuvres d'entraide, déjà réduit pour 1974, est déjà fortement engagé dans la lutte contre la faim et ne saurait être utilisé en vue des actions projetées.

L'engagement du corps, vers la fin de 1974, se trouve donc conditionné par l'ouverture d'un crédit extraordinaire supplémentaire.

7. Au moment où des mesures de compression des dépenses de la Confédération s'avèrent nécessaires, la situation tragique de millions d'être humains menacés dans leur existence même demeure cependant une réalité que l'on ne peut ignorer. Aux prises avec les difficultés consécutives à la crise de l'énergie et au désordre monétaire, les nations industrialisées, dans leur presque totalité, n'en poursuivent pas moins leur aide en l'intensifiant.

Sur un autre plan, il faut considérer que la mise sur pied du corps sera achevée dans ses éléments essentiels au cours du deuxième semestre de 1974 et qu'un premier engagement appartient à la logique des choses. Sa non-utilisation serait de nature à décevoir les volontaires déjà recrutés, voire l'opinion publique, et à compromettre les efforts déjà consentis.

- 5 -

8. L'engagement du corps, vers la fin de 1974, implique le règlement de différents problèmes qui nécessitent une marge de temps suffisante. Il s'agit, en particulier, de sélectionner définitivement les volontaires, d'établir les contrats de mission, de conclure les conventions bilatérales avec les pays bénéficiaires, de reconnaître le terrain d'intervention désigné et d'engager la procédure d'intégration dans les plans officiels existants.

Pour satisfaire à ces impératifs, il est donc nécessaire de connaître la décision du Conseil fédéral à la fin avril ou au début de mai encore.

9. Au vu de ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le rapport du délégué concernant les préparatifs du premier engagement, en 1974, du corps suisse d'intervention en cas de catastrophe à l'étranger est approuvé.
2. L'engagement du corps suisse d'intervention dans l'une ou l'autre des régions du Sahel ou de l'Ethiopie affectée par la sécheresse est décidé pour fin 1974.
3. Le Conseil fédéral accorde le crédit extraordinaire nécessaire à la réalisation

- de la variante a) budgétée 7 à 10 mio fr., ou
- de la variante b) budgétée 5,5 à 6,5 mio fr., ou
- de la variante c) budgétée 4 à 5 mio fr.,

des projets présentés par le délégué pour une action en Ethiopie ou dans le Bassin du Lac Tchad.

./.

- 6 -

4. Le délégué est chargé de poursuivre la planification des projets et la préparation du corps en vue de l'engagement prévu. Il tiendra le Conseil fédéral informé du moment où la phase préparatoire touchera à sa fin, l'invitant à prendre l'ultime décision du passage à l'action. Le Conseil fédéral pourra en tout temps annuler la décision d'engager le corps, si des motifs graves l'exigeaient.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Graber

Annexe:

Rapport intermédiaire

- A la Chancellerie fédérale, en 10 exemplaires, pour distribution immédiate.

Extrait du procès-verbal:

- à tous les Départements

(Département politique, en 10 exemplaires
 Département de l'intérieur, en 2 exemplaires
 Département de justice et police, en 3 exemplaires
 Département militaire, en 5 exemplaires
 Département des finances et des douanes, en 2 exemplaires
 Département de l'économie publique, en 2 exemplaires
 Département des transports et communications et de l'énergie, en 2 exemplaires)

Vorbereitung des ersten Einsatzes im Jahre 1974 des schweizerischen Korps für Katastrophenhilfe im Ausland

3003 Bern, den 30. April 1974

O.285. Ethiope - CJ/fd/mf
O.285. Sahel

Ausgeteilt

An den Bundesrat

M i t b e r i c h t

zum Antrag des Eidg. Politischen Departements vom 9. April 1974

Wir stimmen den Anträgen des Eidgenössischen Politischen Departementes grundsätzlich zu.

Im Hinblick auf die Finanzlage des Bundes beantragen wir, die Variante b) (Ziffer 9.3 des Antrages des Eidg. Politischen Departementes) zu realisieren. Da die Hilfeleistung erst auf Ende 1974 / Anfang 1975 vorgesehen ist, also nicht unter dem Gesichtspunkt der Dringlichkeit erfolgt, wird auch mit dieser mittleren Lösung eine durchaus ansehnliche Hilfeleistung, verbunden mit genügenden Ausbildungsmöglichkeiten (Einsatz von fast gleicher Dauer, wie bei Variante a) erbracht.

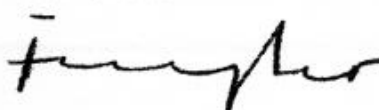
Ob die Hilfe Äthiopien oder dem Gebiete des Tschad-Sees zukommen soll, ist in Zusammenarbeit mit den zuständigen internationalen Organisationen abzuklären. Nach erfolgter Feinplanung

- 2 -

kann der Bundesrat seine Wahl bei der Prüfung des in Aussicht gestellten Antrages des Delegierten (Ziffer 9.4.) treffen.

EIDGENÖSSISCHES

JUSTIZ- UND POLIZEIDEPARTEMENT



Report - joint à la proposition de loi relative à la catastrophe à l'étranger

La proposition du Département politique est accompagnée des propositions suivantes:

Il est souhaitable que puisse paraître l'ouvrage de psychologie (justification psychologique) des volontaires, l'engagement du personnel du Sahel ou d'Ethiopie touché par la catastrophe pas entièrement justifiée. La catastrophe qui frappe ces régions, la catastrophe qui frappe cette partie du monde, est une catastrophe qui ne peut être que seule les actions à long terme. Le domaine de la coopération technique, le plan des secours d'urgence, le pays a déjà consenti pour ces actions, une aide de près de trois milliards a été apportée jusqu'à ce jour par les organisations internationales.

3003 Berne, le 29 avril 1974

Distribué

Au C o n s e i l f é d é r a l

Préparatifs du 1er engagement, en 1974, du corps suisse d'intervention en cas de catastrophe à l'étranger

647.8

R a p p o r t - j o i n t à la proposition du Département politique fédéral du 9 avril 1974

La proposition du Département politique appelle de notre part les observations suivantes:

1. Si souhaitable que puisse paraître tant du point de vue humanitaire que psychologique (justification de son utilité vis-à-vis des volontaires), l'engagement du corps de catastrophe dans les régions du Sahel ou d'Ethiopie touchées par la sécheresse ne nous semble pas entièrement justifiée étant donné la nature même du sinistre qui frappe ces régions. La famine qui règne, en effet, dans cette partie du monde, est avant tout un phénomène structurel que seules des actions à long terme, qui relèvent davantage du domaine de la coopération technique, peuvent aider à résoudre.
2. Sur le plan des secours d'urgence, il convient de souligner que notre pays a déjà consenti pour ces régions un effort non négligeable, une aide de près de trois millions de francs leur ayant été apportée jusqu'à ce jour par l'intermédiaire de la Direction des organisations internationales.

3. Compte tenu des difficultés budgétaires extrêmement sérieuses de la Confédération, seul un cataclysme de grande envergure (tremblement de terre, inondation) nécessitant une action particulièrement urgente du corps de volontaires saurait, à notre avis, justifier le recours à un crédit supplémentaire. Toute autre action ne répondant pas à ce critère devrait être envisagée uniquement en fonction et dans le cadre des crédits disponibles. Dans le cas où l'engagement du corps de volontaires au Sahel ou en Ethiopie serait jugé comme un effort supplémentaire absolument indispensable et prioritaire pour notre pays - ce qui n'est, à notre avis, pas le cas - une compensation à l'intérieur du crédit des Oeuvres d'entraide devrait, dans ces circonstances, s'imposer.
4. Les données fournies dans le rapport du délégué en ce qui concerne les implications financières des diverses variantes proposées :

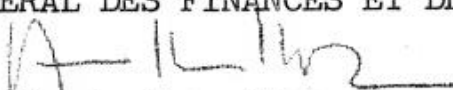
<u>Projet I</u>				
(Ethiopie)		a)	7	- 10 mio fr.
	variantes	b)	5,5	- 6,5
<u>Projet II</u>		c)	4	- 5
(Bassin du Lac Tchad)				
<u>Projet III</u>			5	- 8
(Europe)				
<u>Projet IV</u>			0,5	- 1
(action complémentaire)				

sont extrêmement sommaires et donnent uniquement une idée du cadre approximatif des dépenses nécessaires à leur réalisation. Etant donné l'importance des engagements envisagés, ces évaluations nous paraissent insuffisantes et incontrôlables et la présentation d'un budget dûment élaboré pour chacune des variantes nous semblerait pour le moins nécessaire.

5. Les troubles politiques qui secouent actuellement aussi bien le Niger que l'Ethiopie, sans compromettre totalement les chances de réalisation de l'une ou l'autre des actions projetées, les rendent néanmoins plus incertaines. En effet, le consentement des gouvernements concernés, préalable à tout engagement de ces actions, peut être à tout moment retiré et réduire à néant des préparatifs qui ont nécessité plusieurs mois d'effort. On peut, nous semble-t-il, se demander si une pareille incertitude justifie encore la poursuite des préparatifs d'un engagement qui, il faut bien l'avouer, doit avant tout permettre de tester l'efficacité du corps dans des conditions réelles. Ne serait-il pas plus logique, pour effectuer un tel test, d'attendre la manifestation d'une catastrophe dont la soudaineté et la gravité appelleraient une action urgente instamment requise par le pays sinistré lui-même?
6. Il est à craindre, pour conclure, que la décision d'engager le corps de volontaires, cette année encore, dans une action de secours qui ne revêtirait pas un caractère d'urgence absolue, mais se révélerait par ailleurs fort onéreuse (quelle que soit la variante adoptée), ne se heurte à l'incompréhension de l'opinion publique que le spectre des augmentations d'impôts qui se profile à l'horizon a sensibilisée aux difficultés financières de la Confédération et qui attend de cette dernière qu'elle manifeste de manière très concrète sa volonté de réaliser des économies drastiques.

Pour toutes ces raisons, il ne nous paraît pas particulièrement opportun d'engager le corps de volontaires au Sahel ou en Ethiopie et il conviendrait plutôt, à notre sens, d'intervenir dans le cadre des crédits de l'aide humanitaire. Au demeurant le projet du Département politique demanderait de toute façon à être précisé sur certains points (notamment budget).

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES ET DES DOUANES


G.-A. Chevallaz

o.285.Ethiopie. - CJ/fd
o.285.Sahel.

Berne, le 3 mai 1974

A u C o n s e i l f é d é r a l

Réponse au rapport-joint

du Département des finances et des douanes du 29 avril 1974, relatif à la proposition du Département politique du 9 avril 1974 concernant les préparatifs du premier engagement, en 1974, du corps suisse d'intervention en cas de catastrophe à l'étranger

ad 1) S'il est parfaitement exact que la famine due à la sécheresse constitue un phénomène structurel auquel on ne pourra remédier que par des actions à long terme, encore faut-il que les populations concernées se trouvent encore en vie au moment où les mesures envisagées commenceront à déployer les effets qu'on en attend.

Or, tous les avis convergent sur le fait que la situation en 1974 s'est nettement aggravée par rapport à 1973. Des actions urgentes à court terme se révèlent indispensables et sont réclamées de tous côtés. La nécessité de jeter un pont entre la situation dramatique actuelle et le temps des améliorations n'est plus discutée.

C'est ainsi que le Conseil économique et social des Nations Unies, qui tient session ces jours-ci, vient d'introduire d'urgence une question supplémentaire à son ordre du jour pour étudier la réalisation d'"actions à court terme qui ne peuvent être repoussées davantage car elles sont indispensables à la survie même de la population des zones affectées".

./.

Les actions de sauvetage à court terme sont donc organiquement liées aux mesures à long terme avec lesquelles elles doivent être coordonnées. Aucun résultat positif ne peut être espéré sans la conjugaison étroite des deux formes d'intervention.

ad 2) L'aide de trois millions de francs consentie par notre pays n'est certes pas négligeable, mais dans sa presque totalité, elle se rapporte au programme 1973. Elle n'a pas encore atteint 225.000 francs pour 1974, au moment précis où la situation s'est maintenant nettement aggravée.

A souligner encore que la plupart des pays donateurs, nonobstant leurs propres difficultés économiques et financières, ont non seulement renouvelé mais encore intensifié leurs efforts financiers pour 1974. Selon des informations qui viennent de nous parvenir, la Belgique a décidé il y a peu une nouvelle aide qui s'ajoute à son action déjà en cours au Sahel, tandis que le Japon apporte une aide additionnelle de 1.800.000 US \$, et l'Irlande de 500.000 US \$.

En outre, nous apprenons que les services des Nations Unies ont procédé ces dernières semaines à de nouvelles estimations des besoins. Pour l'Ethiopie seulement, par exemple, les besoins en céréales, tout d'abord évalués à 164.000 t, se montent désormais à 214.000 t, sur lesquelles 121.000 t seulement sont promises.

ad 3) Le crédit des Oeuvres d'entraide est engagé sous forme de participation à des actions multilatérales ou de fourniture de produits alimentaires. Or, ainsi que le relève avec pertinence le point 1) du rapport du Département des finances, le problème est avant tout une affaire de structures. C'est donc bien sur celles-ci qu'il faut agir, et ceci par une forme d'action qui n'entre pas dans le domaine d'ac-

tivité des Oeuvres d'entraide. En revanche, la conception même du corps d'intervention et singulièrement celle de ses éléments spécialisés tel que le groupe génie-civil, le désigne tout naturellement pour des tâches telles que l'amélioration de routes et de pistes, ou la construction de dépôts et de silos de stockage, d'infrastructures médicales, etc. De plus, en raison de la participation active demandée à la population secourue, un capital de connaissances pratiques peut être transmis, qui l'aidera encore longtemps par la suite à vaincre elle-même ses difficultés.

Le crédit des Oeuvres d'entraide étant en fait déjà engagé, et non pour des tâches d'ordre structurel, un crédit extraordinaire paraît devoir dès lors s'imposer.

ad 4) Les chiffres indiqués par le délégué sont évidemment sommaires, car son rapport ne pouvait être alourdi par le détail des études effectuées sur le coût de l'intervention envisagée. Les questions financières ont été cependant examinées avec le plus grand soin, à la lumière des renseignements précis fournis par des organisations engagées (Croix-Rouge suisse, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, agences spécialisées des Nations Unies, Caritas Suisse, Swissaid, HEKS), ainsi que par plusieurs de nos ambassades.

Evaluations et calculs ont été confiés à une commission des finances ad hoc comprenant notamment: Messieurs Eric Blumer, chef de division à l'Etat-major du groupement de l'armement, Konrad Brönnimann, préposé au contrôle cantonal des finances du Canton de Berne, Alfred Kugler, adjoint à l'Administration fédérale des finances.

Etant donné qu'au stade actuel du projet, aucune reconnaissance formelle, notamment par souci d'économie, n'a été faite sur le terrain, on peut admettre que l'ordre de grandeur des différentes rubriques du budget sera sujet à des modifications commandées par les réalités

pratiques, mais ceci uniquement dans leur rapport mutuel et sans affecter le niveau du budget fixé. On trouvera ci-joints les tableaux résumant les budgets établis pour les variantes B et C du projet.

ad 5) Les troubles politiques auxquels il est fait allusion sont le lot de la majorité des pays en développement, cela ne saurait être contesté. Cependant, la pratique révèle que ces situations ne font que rarement obstacle à des actions de secours à court ou moyen terme de se déployer dans ces mêmes pays.

Dans le cas du Sahel, sur neufs pays concernés, un seul, le Niger, a effectivement été à une date récente le théâtre d'un coup d'Etat. Le nouveau Gouvernement semble cependant respecter les engagements du précédent et ne s'oppose pas à la poursuite des actions en cours. Il reste donc encore en tout état de cause huit pays sur lesquels porter notre choix, si le Conseil fédéral prenait une décision positive.

Le rapport du délégué souligne que l'éventualité d'un engagement à l'occasion d'une catastrophe soudaine n'a pas été écartée. Toutefois au nom d'un sain réalisme, il faut admettre que le premier engagement du corps intervenant dans ces conditions, sans planification préalable et quelle que soit l'excellence de la préparation, comporte des aléas certains. Ceux-ci risquent d'être certainement coûteux sur le plan financier comme sur celui de la réputation dont jouit notre pays.

Or l'occasion exceptionnelle se présente de réaliser ce test de pure logique dans des conditions réelles, dans une situation grave, sur les instances pressantes de pays sinistrés, et ceci en réduisant les risques d'échec au minimum.

L'expérience ne peut donc qu'être encouragée.

- 5 -

ad 6) Il est certainement malaisé de vouloir résoudre une équation dont les termes sont représentés par les préoccupations financières de la Confédération, la vie ou la mort de milliers d'êtres humains et les réactions aléatoires de l'opinion publique. Mais il est des priorités auxquelles le grand public, lui, est sensible. Pour notre part, nous nous en tenons aux réactions encore fraîches de plusieurs grands quotidiens suisses, et nous aboutissons à d'autres conclusions pour ce qui a trait à l'hostilité présumée de l'ensemble de la population suisse.

Il ne faut pas non plus oublier que les quelque 1.800 personnes qui se sont annoncées comme volontaires, et dont l'engagement est profondément motivé, forment autant de centres de résonance répartis à travers tout le pays.

Relevons enfin que la commission de gestion du Conseil national, au cours de sa séance du 29 avril dernier, a tenu à s'informer sur l'état des préparatifs du corps et a émis le vœu que celui-ci soit engagé le plus rapidement possible et dans tous les cas avant la fin de 1974.

Pour toutes ces raisons, les propositions faites au Conseil fédéral paraissent opportunes et ne peuvent être que maintenues.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Graber

Annexe: "Informations de base sur la situation de famine et l'état des secours dans les régions du Sahel et de l'Ethiopie"

3003 Berne, le 8 mai 1974

Distribué

Au C o n s e i l f é d é r a l

Préparatifs du 1er engagement, en 1974, du corps suisse
d'intervention en cas de catastrophe à l'étranger

647.8

Rapport complémentaire relatif à l'avis du Département
politique fédéral du 3 mai 1974

Le Département fédéral des finances et des douanes a pris connaissance de l'avis exprimé par le Département politique au sujet de son rapport-joint du 23 avril 1974.

Il tient à attirer l'attention du Conseil fédéral sur deux éléments de cette réponse qui, du point de vue des implications financières de la proposition, lui paraissent particulièrement importants:

ad 3) Tout engagement du corps de volontaires au Sahel ou en Ethiopie devra être financé par la voie d'un crédit supplémentaire, aucune compensation à l'intérieur du crédit des Oeuvres d'entraide n'étant possible.

ad 4) Le montant budgété pour chacune des variantes qui font l'objet de la proposition représente un plafond maximum.

Dans ces circonstances et compte tenu des difficultés financières de la Confédération, il persiste à penser qu'un engagement du corps de catastrophe au Sahel ou en Ethiopie représenterait une charge financière particulièrement lourde qu'il conviendrait, dans la mesure du possible, d'éviter. C'est pourquoi il recommande au Conseil fédéral, dans le cas où ce dernier devrait néanmoins se prononcer pour une

telle action, de la limiter à la formule la moins onéreuse et d'opter, en conséquence, pour la variante c) des projets présentés par le Délégué.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES ET DES DOUANES



G.-A. Chevallaz